

Si cette publication est consacrée à la méthode CET, une autre qui est fort proche, construire-posséder-exploiter (CPE), est de plus en plus employée dans un certain nombre de pays pour mobiliser des capitaux privés, y compris au Mexique. Il faut signaler à l'attention du lecteur que les conséquences de ces deux méthodes pour les développeurs sont pratiquement les mêmes. La différence tient, pour l'essentiel, au fait que, dans un cas, le projet ou les installations ne sont pas au bout du compte transférés au gouvernement mais restent la propriété des développeurs. La méthode CPE semble privilégiée dans les cas où les gouvernements veulent disposer d'infrastructures privées sans avoir à absorber les installations à la fin de la période de concession du projet comme c'est le cas avec l'approche CET. La méthode CPE est moins intéressante que l'autre dans le cas de projets de routes ou d'autoroutes à cause de la propriété des terrains qui retient de plus en plus l'attention pour les projets de services publics.

LES RELATIONS CONTRACTUELLES

En théorie, les accords commerciaux des mécanismes construction-exploitation-transfert sont relativement simples. On crée un consortium d'entrepreneurs, de financiers et d'investisseurs du secteur privé qui se consacrent au développement du projet. Les membres du consortium conçoivent, financent, construisent et exploitent les installations de l'infrastructure. Après une période définie à l'avance, qui peut se situer entre 10 et 30 ans, on s'attend à ce que les promoteurs du projet aient remboursé la dette et réalisé un profit. Ils transfèrent alors les installations au gouvernement hôte. Ce mécanisme peut bien sûr comprendre un grand nombre de variantes, mais l'utilisation finale et les utilisateurs finaux du projet sont toujours connus à l'avance. En termes plus savants, on peut décrire un projet CET comme un contrat englobant la conception et la construction, dans lequel les risques sont répartis en totalité, prévoyant la vente du projet aux utilisateurs en fonction d'engagements et d'un contrat définis à l'avance.

Dans la pratique, les modalités de type CET peuvent être relativement complexes parce que les pays, comme le Mexique, présentent tous des problèmes particuliers pour une activité commerciale donnée. C'est ainsi que les investissements se font souvent en devises fortes, mais que les revenus sont en devises locales. Il est donc nécessaire de garantir qu'il sera possible de convertir suffisamment de devises locales en devises étrangères pour assurer le service de la dette et de l'investissement des actionnaires.

Le recouvrement des comptes débiteurs peut également constituer un problème, en particulier quand le produit a l'image d'un service public. On peut en donner comme exemple le cas de projets d'électricité ou de traitement des eaux, où il n'est pas toujours possible de débrancher les clients défaillants. C'est pourquoi les routes à péage, les systèmes de transport public et les autres activités nécessitant l'acquiescement d'un tarif sont considérés comme présentant des risques moins élevés; ils permettent d'encaisser les revenus directement auprès du public.

Les mécanismes de CET facilitent le financement des projets en donnant aux prêteurs accès aux liquidités générées par le projet mais pas aux revenus des sociétés exploitant celui-ci. Il ne faut pas en conclure que les antécédents du promoteur du projet ont moins d'importance car les prêteurs continuent à préférer financer des projets qui sont gérés par des personnes en qui ils ont confiance.